



Ammerschwihr
Terre du Kaefferkopf

n°41

Juillet 2021



Au fil du Wallbach

AMMERSCHWIHR - TROIS-EPIS

Bulletin municipal

SOMMAIRE

◆ Le mot du maire	p. 3	◆ Rénovation énergétique	p. 24-25
◆ Bribes d'histoire et nouveau sourire	p. 4	◆ Un peu d'histoire : la cour franche	p. 26-27
◆ Finances et budgets	p. 5-10	◆ Maisons fleuries 2020	p. 28-29
◆ Activités des services	p. 11	◆ Qualité de l'eau	p. 30
◆ Travaux	p. 12-14	◆ La nouvelle carte d'identité (CNI)	p. 31
◆ Neige en janvier	p. 15	◆ Les donneurs de sang	p. 32
◆ Wetterkreutz	p. 16-17	◆ Merci à nos annonceurs	p. 33
◆ Géranium drive et décors de Pâques	p. 18-19	◆ Recette et CMJ	p. 34
◆ Nettoyage du Bruderhuss	p. 20	◆ Etat-civil	p. 35
◆ Trois-Epis : 530 ans de pèlerinage	p. 21	◆ Agenda	p. 36
◆ Les billets de nécessité en 1914-18	p. 22-23		



Grand merci à Antony Schubnel pour ses photos... « foudroyantes »

Photo mystère et ... insolite : Qui saura reconnaître la fillette sur cette photo prise fin des années 1950 près de l'école ? Et pourquoi un ours ?

Mairie d'Ammerschwihr

2 rue de la Reconnaissance – 68770 AMMERSCHWIHR

Tél : 03 89 47 12 24 – Fax 03 89 78 22 90

Courriel : contactville@ammerschwihr.net - Site Web : www.ammerschwihr.fr

Directeur de la publication : Patrick Reinstettel.

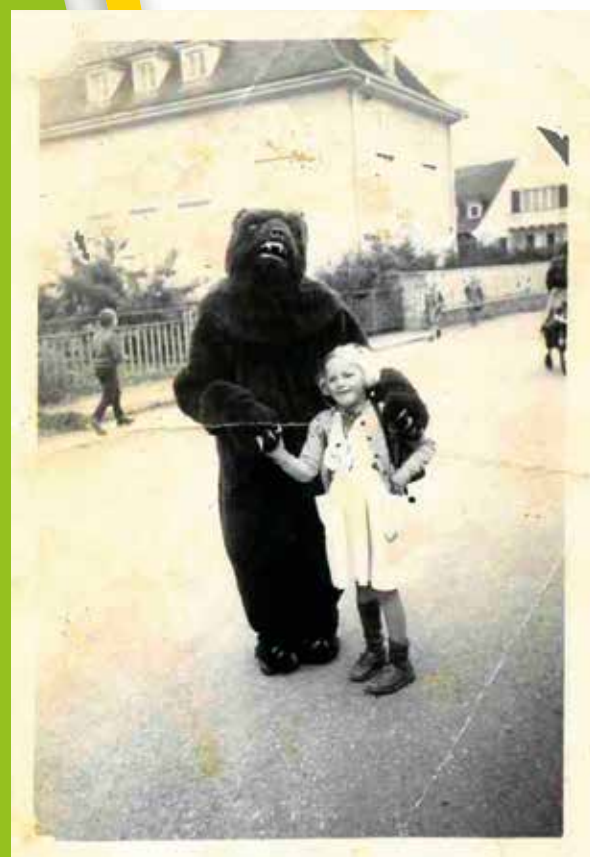
Comité de rédaction : Commission 3 (Culture, communication, cérémonies) :

Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Lucie Pongratz-Gleizes, Manon Anthouard, Aline Fischer, Robin Koenig, Marie Riebert-Kille, Béatrice Thomas, Eric Weibel.

Crédit photos : Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Marc Schielé, Lucie Pongratz-Gleizes, Antony Schubnel, Jean-Luc Gallet, Francine Pequignot.

Conception Graphique : Imp. MOSER - 68127 NIEDERHERGHEIM (Imprimé sur papier 100% recyclé).

Tirage : 1000 exemplaires.



Le Mot du Maire

Chers habitants d'Ammerschwihl et de Trois-Epis,

Au moment où j'écris ces lignes, le premier semestre de l'année 2021 est déjà bien entamé. Nous attendons avec impatience des températures plus clémentes et l'apparition des rayons de soleil pour nous donner meilleur moral dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien.

Au début de cette année, le vaccin contre le coronavirus a fait son entrée sur la scène mondiale, apportant son lot d'espoir pour contrer la menace. Mais l'apparition de nouveaux variants du virus a semé à nouveau le doute et l'inquiétude. Verrons-nous le bout du tunnel de cette crise sanitaire ? C'est la question que l'on peut se poser, alors que nous subissons les à-coups des consignes gouvernementales. Notre pays se déconfiné progressivement mais pour combien de temps ? A l'évidence, il nous faudra apprendre à vivre dans l'incertitude de ce présent atrophié, se préparer aussi aux conséquences économiques et au dérèglement climatique, oublier notre monde d'avant et savourer le présent tel qu'il se présente.

Cette situation a considérablement modifié notre manière de vivre. C'est le cas bien évidemment pour Ammerschwihl, confrontée à ces contraintes qui affectent la convivialité de notre ville. Preuve en est, les différentes manifestations et festivités, qu'à contrecœur, nous avons dû reporter voire annuler, malgré l'investissement personnel et professionnel de nombreux bénévoles, commerçants, exposants, agents municipaux et élu(es) de la municipalité.

Cependant, l'équipe municipale continue de faire avancer les dossiers et de poursuivre les projets, pour conserver le cap que nous avons fixé. Durant ce printemps, la ville a poursuivi ses actions au niveau des plantations des espaces verts et des décors de Pâques. Pour une nouvelle année consécutive, le budget primitif a été présenté et voté sans hausse de la fiscalité communale. Comme je l'ai annoncé, la démarche de mise en accessibilité du groupe scolaire se poursuit. Un maître d'œuvre a été sélectionné en vue de la réalisation des travaux. Enfin, au niveau du Sivom des Trois Epis a été entreprise la rénovation de l'éclairage public du cœur de la station.

Il est difficile de planifier les prochains rendez-vous. Cependant, si les conditions le permettent en juillet et août, l'Association Culturelle et Festive d'Ammerschwihl (ACFA) prévoit d'organiser dès le 8 juillet prochain les « *Estivales du jeudi* » sur la Place de l'Hôtel de Ville et ce, en lien étroit avec l'ensemble du tissu associatif communal et les commerçants. Pour ce qui concerne « *la journée citoyenne* », il est envisagé de la reporter au 25 septembre prochain. Pour en savoir plus, pensez à vous abonner à la lettre d'information de la Ville d'Ammerschwihl ! Vous recevrez ainsi, directement dans votre boîte mail, les actualités de votre ville ainsi que les événements à ne pas manquer.

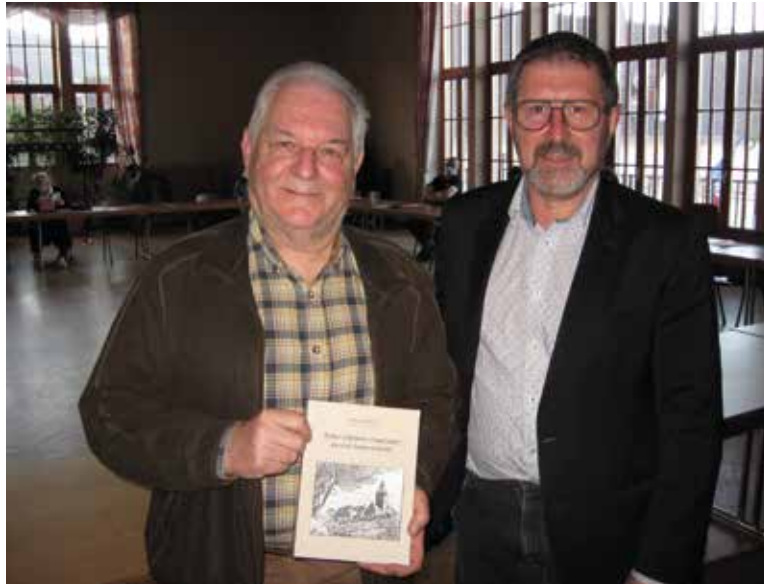
Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à faire face à cette épidémie.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été.

Patrick REINSTETTEL,
Maire d'Ammerschwihl
Président du SIVOM des Trois- Epis,
Vice-président de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg

Bribes d'histoire

En début de séance du conseil municipal le 29 mars dernier, l'historien local Francis Lichtlé a présenté son nouvel ouvrage intitulé *Bribes d'histoire et anecdotes du vieil Ammerschwihl*. Un ouvrage aux entrées thématiques, fruit de 50 ans de recherche et ... de la période de confinement qui a aussi joué un rôle ! Illustrés de nombreuses photos ou documents, ces différents articles courts et fouillés retracent une vie foisonnante dans la cité viticole fortifiée d'imposants remparts progressivement démantelés (cf page 23 par exemple) et dont il nous reste trois tours (voire cinq si on compte les remparts du sud-est). Bref, une mine de renseignements qui fera le bonheur des habitants et amateurs d'histoire, disponible au guichet de la mairie au prix de 15€.



Francis Lichtlé au côté du maire Patrick Reinstettel a présenté son dernier ouvrage.

Hôtel de ville : un nouveau sourire à l'accueil

Mme Céline Schwab ayant opté pour une nouvelle orientation professionnelle, c'est Mme Nathalie Mantini qui rejoint l'équipe administrative au secrétariat de mairie par voie de mutation à compter du 12 juillet. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles fonctions.

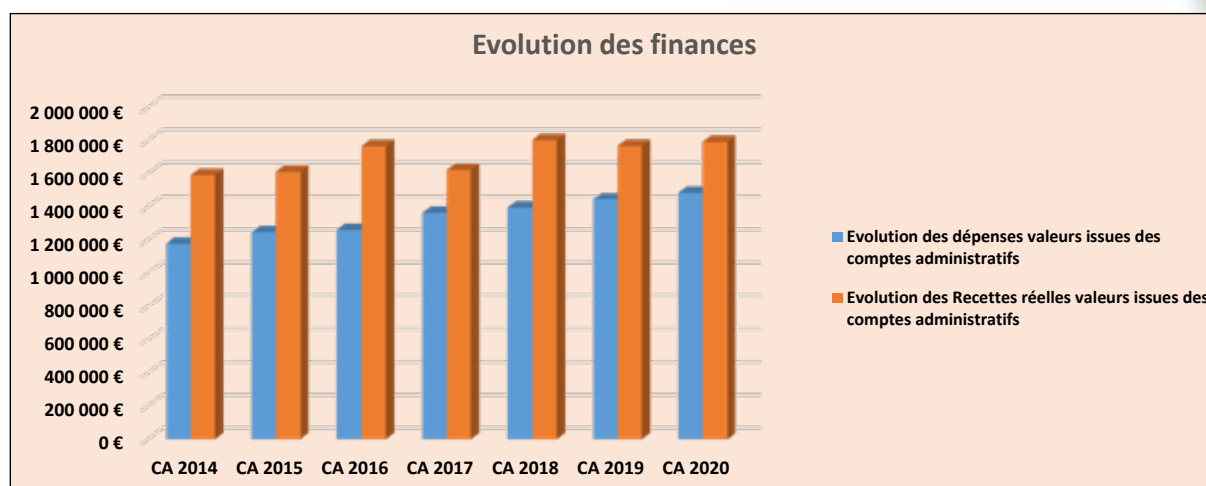


Finances et budgets

Zoom sur les comptes administratifs (appelés CA) du Budget principal de 2014 à 2020 de la commune

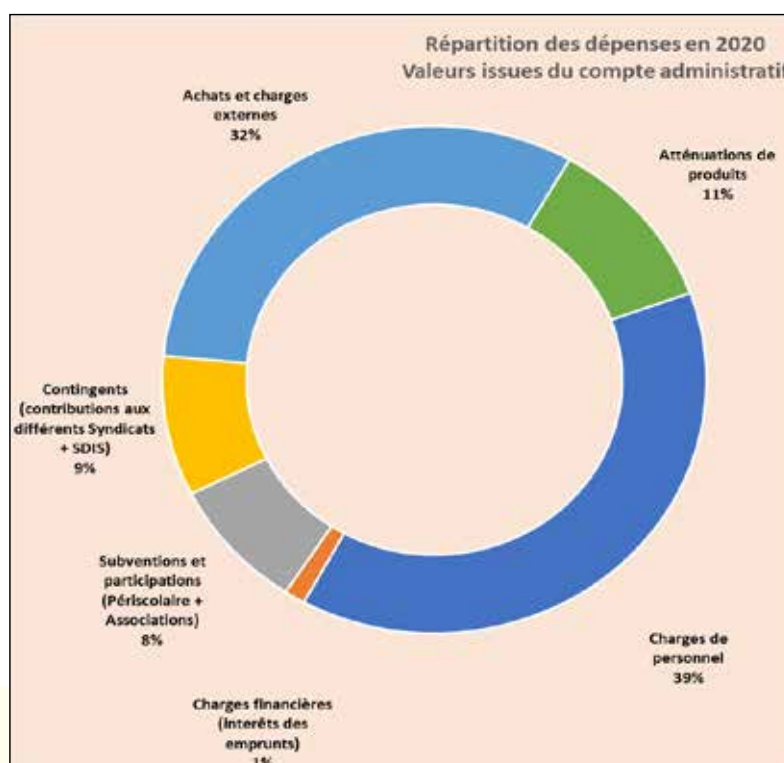
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet d'apprécier la santé financière de la commune.

(Les données liées au service eau/assainissement ne sont pas comprises).



** Montant annoncé en tenant compte des atténuations de charges*

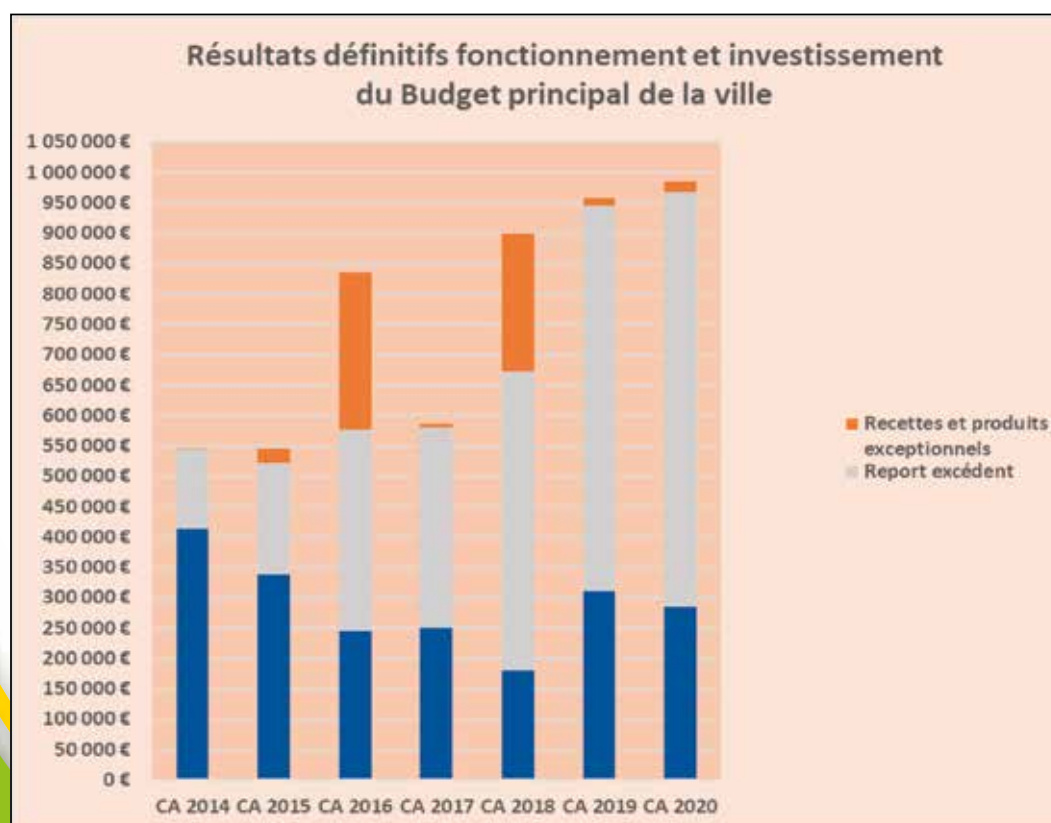
En section de FONCTIONNEMENT, Répartition des DEPENSES



En section de FONCTIONNEMENT, Répartition des RECETTES

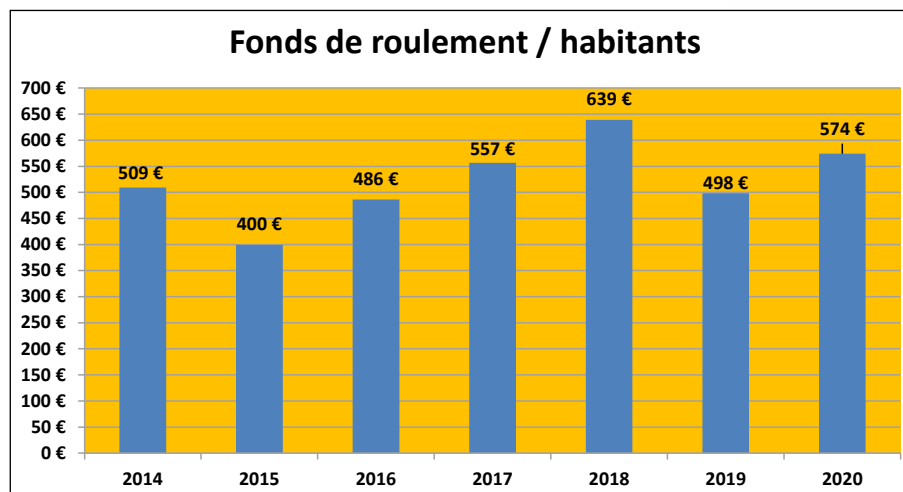


En FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT, les résultats définitifs



Excédent permettant l'autofinancement des travaux d'investissement à venir.

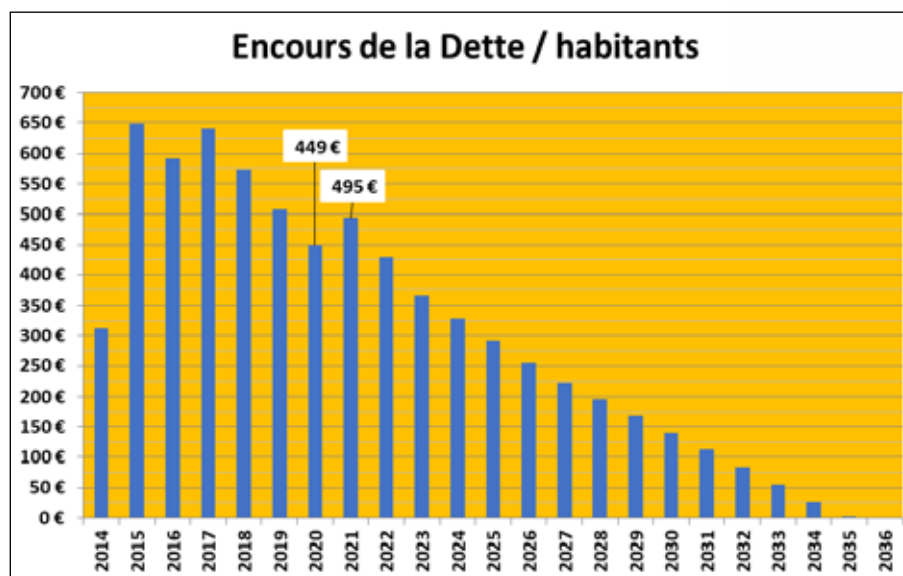
Le FONDS de ROULEMENT



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1846

Le fonds de roulement représente la somme d'argent constamment disponible résultant des exercices passés pour couvrir les dépenses courantes ou des investissements à venir.

L'ENCOURS DE LA DETTE



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1846

Le vote du budget 2021

La municipalité a décidé de maintenir au niveau identique le taux des taxes pour 2021 :

- la Taxe foncière bâtie : 11.60%
- la Taxe foncière non bâtie : 53.20%

Pour sa part, la communauté des communes de la vallée de Kaysersberg a décidé de ne pas accroître ses taux de prélèvement.

Le BUDGET PREVISIONNEL municipal 2021 s'élève à 4 655 000 € :

- Le budget principal ville 3 825 000 €
- Le budget eau & assainissement : 830 000 €

I - LE BUDGET PRINCIPAL 2021

A - LES RECETTES PREVISIONNELLES

Les recettes prévisionnelles d'un montant de 2 475 000 € sont constituées de :

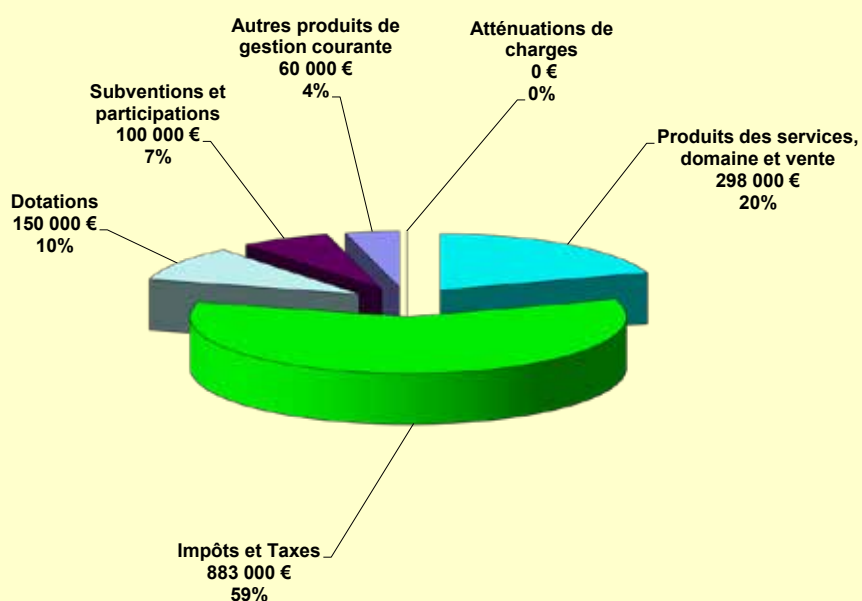
Résultats reportés de l'exercice 2018 : 984 000 €

Recettes de fonctionnement : 1 491 000 € détaillées comme suit :

- * Impôts & taxes perçus par la collectivité : 863 000 €
- * Dotations de l'Etat : 150 000 €
- * Subventions et participations : 100 000 €
- * Divers produits de gestion courante : 60 000 €
- * Atténuation de charges : 0 €
- * Produits des services et domaines et ventes : 298 000 €

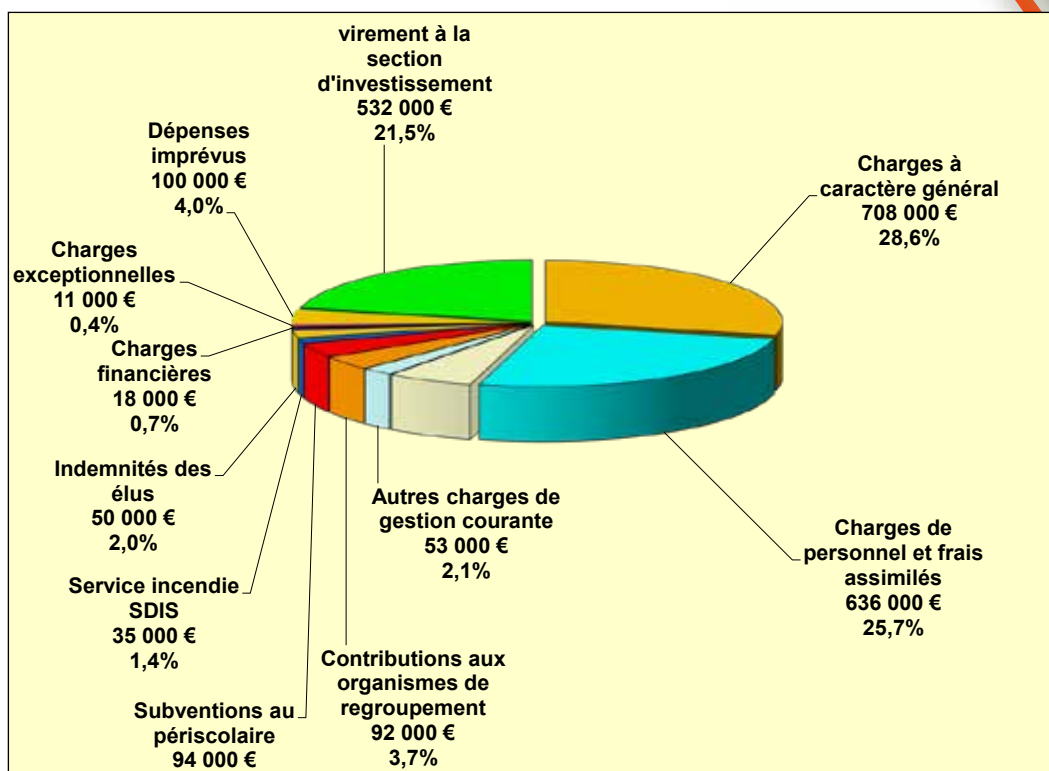
Recettes d'investissement constituées par l'autofinancement, réserves, résultats de l'exercice antérieur, emprunts, subventions ainsi que de la taxe locale d'équipement et le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée sur les dépenses 2020.

Recettes prévisionnelles de Fonctionnement BP 2021



B - LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 2 475 000 €.



Quelques détails :

a) Dans les charges à caractère général nous trouvons principalement :

les dépenses d'électricité (47 000 €) ; l'eau & l'assainissement (13 000 €) ; les combustibles (35 000 €) ; les carburants (9 000 €) ; les frais d'affranchissement & de téléphone (18 000 €) ; les frais de nettoyage des locaux (56 000 €) ; les assurances (18 000 €) ; l'entretien des bâtiments (25 000 €) ; les contrats de maintenance réglementaires obligatoires (38 000 €) ; l'entretien de la voirie et des réseaux (45 000 €) ; l'entretien des matériels roulants (10 000 €) ; les fêtes & cérémonies (25 000 €) ; les impôts relatifs à nos bâtiments et terrains (35 000 €) ; le bulletin d'information & catalogues (12 000 €) ; l'instruction des permis de construire (12 000 €) ; débardage en forêt (34 000 €) ; fendage-abattage bois (40 000 €) ; ONF (20 000 €).

b) Les charges de personnels & frais assimilés concernent nos 11 agents (dont 2 agents spécialisés de l'école maternelle).

c) Parmi les autres charges de gestion courante nous trouvons principalement :

- les contributions aux principaux organismes dont nous sommes membres (SIVOM des Trois-Epis : 71 300 € ; Syndicat de la Weiss aval : 5 000 € ; Parc naturel des Ballons des Vosges : 2500 € ; Brigades vertes : 9 500 €)
- la subvention de fonctionnement du périscolaire : 94 000 € (dont 13 000 € de charges)
- les subventions aux différentes associations : 19 000 €
- les indemnités des élus : 50 000 €
- la contribution au service d'incendie et de secours : 35 000 €.

d) Les charges financières :

- ce sont les intérêts des différents emprunts contractés par la ville : 18 000 €.

C - LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 975 000 € pour les projets nouveaux auxquels s'ajoutent 75 000 € en report, travaux engagés en 2020 mais à achever dans le cadre du présent exercice comptable ainsi que le remboursement annuel du capital des emprunts contractés à 117 000 €.

Pour les opérations nouvelles d'investissement : il s'agira principalement de l'opération de la mise en accessibilité du groupe scolaire, de la réfection de l'éclairage public place de l'hôtel de ville, de la vitrification du parquet de la salle des fêtes, de la création d'aire de jeux, de la réfection de chemins ruraux, de la réfection de murs au cimetière, de la réfection de la chaufferie de la salle polyvalente ainsi que la rénovation intérieure de l'église (programme financé par le conseil de Fabrique).

II - LE BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Pour 2021, le SIENOC, (Syndicat intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar) qui fournit notre commune en eau potable, a augmenté le prix du m³. Le Conseil municipal a décidé d'augmenter sa part pour financer le remplacement des réseaux d'eaux vétustes, et d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement.

Ainsi, les nouveaux tarifs 2021 s'établissent de la manière suivante :

- Prix du m³ d'eau potable : 2,55 € HT (contre 2,50 € HT en 2020)
- Redevance d'assainissement : 1,267 € HT par m³ (contre 1,217 € HT en 2020)

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau perçoit une redevance fixée globalement à 0,583 € HT/m³ (idem qu'en 2020)

Au final, le m³ d'eau potable s'élève à 4,40 € HT (contre 4,30 € HT en 2020).

Les principaux investissements envisagés pour 2021 :

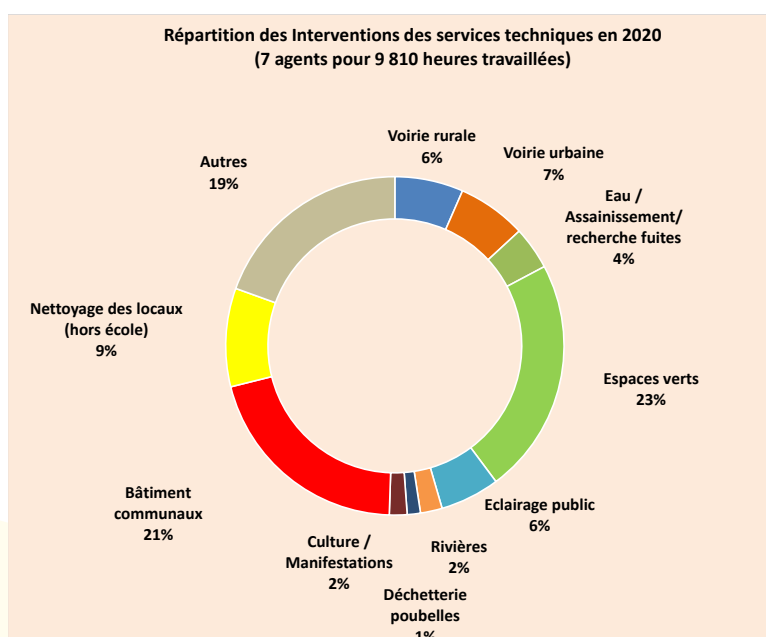
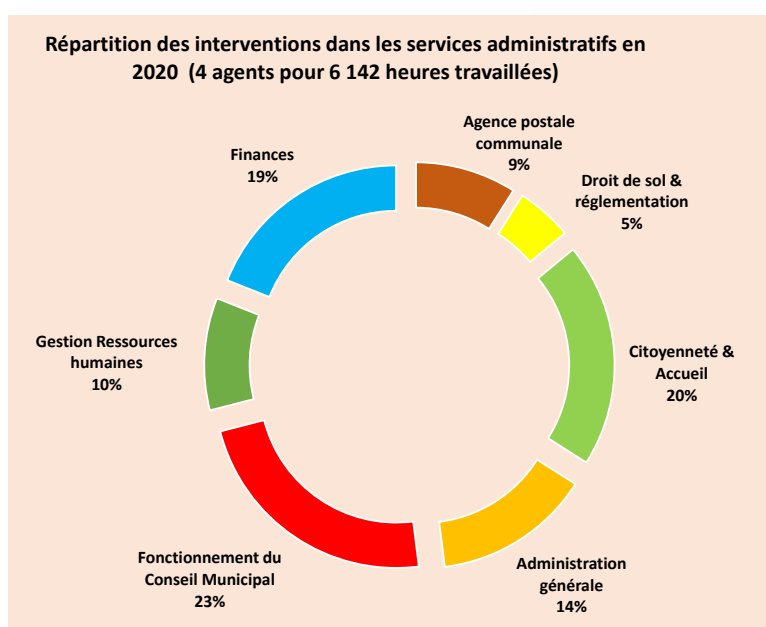
- Renouvellement de branchement d'eau : 30 000 €
- Réfection de branchements et conduites rue Neuve : 70 000 €
- Remplacement de compteurs : 9 000 €
- Remplacement de l'hydro stabilisateur situé à la Porte haute : 30 000 €



Au départ du nouveau réservoir.

Activités des services municipaux en 2020

- Agence postale communale : 553 heures d'ouverture
 - Etat civil : 7 mariages ; 8 reconnaissances ; 91 décès
 - Urbanisme : 6 permis de construire ; 1 permis d'aménager ; 20 déclarations préalables ; 36 certificats d'urbanisme ; 13 droits de préemption urbain ; 3 autorisations de travaux
 - Comptabilité :
- Dépenses : 1373 mandats émis
- Recettes : 1 567 titres ou factures émis



Travaux

Aire de jeux

Des travaux ont été réalisés durant ce printemps pour créer un nouvel emplacement pour le jeu qui a été déplacé de la place Afderseeden vers le jardin des vignes.

Ce lieu étant très prisé par toutes les générations de notre village, ombragé et sécurisé, il nous a semblé opportun de placer cet équipement dans ce beau cadre, fort apprécié de tous entre la rivière et le jardin des vignes.



Bancs

Bernard Ruhlmann s'est proposé de confectionner un banc sous les lettres du double K (comme Kaefferkopf) avec d'anciennes poutres de pressoir afin de permettre une petite pause pour tous les promeneurs qui viennent se ressourcer dans le vignoble.

La commune remercie Bernard pour cette action bien appréciée. La commune a pour sa part réalisé une campagne de rénovation des bancs publics dans le village et aux alentours.



Test après installation.

Travaux d'élagage

Une campagne d'élagage a eu lieu dans la deuxième quinzaine de mars 2021.

Ammerschwihr a beaucoup d'espaces arborés. Nous avons sous-traité cette opération à une entreprise spécialisée pour les travaux en hauteur.

Cette campagne avait principalement deux objectifs : la sécurité et une taille de rabattage adaptée à chaque espèce, faite par des professionnels. Ces travaux se font - en principe - tous les cinq ou six ans. Une taille d'entretien plus légère pourra être faite par nos services, si besoin est.



Travaux forestiers

À la suite de l'épisode neigeux du mois de janvier, une couche épaisse et lourde en basse altitude a fait d'importants dégâts sur la végétation et surtout dans notre forêt communale.

Dans le but de sécuriser les routes montant à Trois-Epis et à Labaroche, nous avons organisé une campagne de bûcheronnage et débardage, sous la direction de l'ONF qui a la gestion de notre forêt communale, avec l'appui du personnel de la CEA (Communauté Européenne d'Alsace) ainsi que deux agents de nos services techniques.



Ces travaux se sont déroulés pendant plusieurs jours en maintenant une circulation alternée. D'importants moyens humains et matériels ont été nécessaires. Il faudra encore beaucoup de temps et de moyens pour ouvrir tous les accès en forêt.

Les bénévoles du Club vosgien ont également accompli un gros travail pour ouvrir et sécuriser les sentiers. Nous les remercions pour toutes les actions de balisage et d'entretien.



Et neige en abondance...

Une importante couche de neige a recouvert notre village en ce mois de janvier 2021, ce qui nous a rappelé nos hivers d'antan. Le nouveau tracteur de la ville a pu montrer ses possibilités. La ville a investi dans une lame à neige pour passer dans les rues étroites en vieille ville.

Nous avons pu constater quelques points à améliorer, entre autres les difficultés de déneiger certaines rues encombrées par des voitures en stationnements gênants.

D'autre part, il est rappelé à la population l'obligation de déneiger autour de sa propriété afin de sécuriser le passage des piétons. Nous avons pu constater qu'une solidarité entre habitants s'était fort heureusement organisée dans certains quartiers.



La croix “Wetterkreutz”

Au haut du « Sonnenberg », au sommet du « Grieskoepfle » se situe la croix « Wetterkreuz ».

On ignore la date de son installation d'origine. Selon certains villageois, la croix avait déjà été refaite il y a de nombreuses années par Monsieur Mendélé de la scierie puis montée jusqu'au sommet par les ouvriers de la ville(1). Par contre, on sait de source sûre, qu'en avril 1989, bien usée par les intempéries et devenue, par suite de son grand âge, grise, pourrie et branlante sur son socle, la croix a été enlevée.



Après le gros du travail réalisé en 1989 : MM Bernard Rosé, maire, Martin Fromm, adjoint et Martin Kayser, du Club vosgien de Kaysersberg, en compagnie de l'équipe technique communale d'Ammerschwihl. Manque à l'appel : M. Francis Lichtlé ... photographe.

La municipalité avait pris l'initiative du nouveau projet. L'équipe technique communale d'Ammerschwihl s'est chargée de la confection et de la mise en place d'une croix flamboyante neuve, taillée dans un beau chêne par les soins des bûcherons de la cité. Le Club vosgien de Kaysersberg a fourni et installé le banc à son pied.

Une étape bienvenue pour le promeneur ayant gravi ce promontoire ... qui vaut bien la petite grimpe pour y accéder. Il peut contempler tout à son aise, le magnifique panorama s'offrant à ses yeux : le village, l'étendue du vignoble, la plaine d'Alsace, au-delà la Forêt Noire et plus à droite les sommets majestueux des Alpes par temps clair. De même que pour la croix du Meywihl dressée au-dessus des coteaux du Kaefferkopf, les anciens, nos pieux Aïeux, avaient planté une croix le Wetterkreuz au sommet du Griesköpfle, destiné à être une protection divine du vignoble particulièrement exposé en contrebas quand s'accumulaient au-dessus de la région, les nuages noirs de l'orage ou quand se déchaînaient les tempêtes.

Or, les fortes bourrasques de ce début d'année 2021 ont eu raison de la croix qui s'est retrouvée au sol. Son socle pourri par l'humidité a cédé aux assauts violents du vent.

La municipalité est bien décidée à poser une nouvelle croix et étudie tous les moyens permettant de remédier à cette situation.

Sources : D'après les éléments d'archives transmis par Francis Lichtlé et le témoignage de François Meyer.

Note (1) : Pour la petite histoire : afin de pouvoir faire fonctionner la scierie Mendélé au maximum de ses capacités, et alimenter ainsi tous les chantiers en cours, l'armée n'a pas mobilisé le fils Mendélé, Eugène.

En signe de reconnaissance, en 1945, Monsieur Mendélé père a fait don des poutres et de la main-d'œuvre pour reconstruire les deux croix, le Wetterkreuz et la croix du Meywih.

Elles ont été conduites à leur emplacement sur la remorque de la première jeep américaine du village appartenant à Eugène Mendélé, accompagné par les hommes valides de retour de la guerre, car il a fallu élargir le passage, et aussi nettoyer et défricher.



Géranium drive avec Cartable et Compagnie

Malgré la crise sanitaire, l'opération géraniums organisée par la mairie a pu avoir lieu, cette année encore, avec la collaboration de l'association des parents d'élèves Cartable et compagnie et la pépinière Jenny de Sigolsheim.

1285 plants ont été commandés auprès de Cartable et compagnie, et récupérés, en toute sécurité, en « drive » à la pépinière. Et, comme l'an dernier, pas de rempotage, mais 72 sacs de terreau ont été offerts par la mairie.

Les bénéfices de ces commandes profiteront aux enfants de l'école pour les différentes activités comme le judo, le théâtre, le cinéma...



Atelier décorations de Pâques

Les élus ont aussi participé à un atelier de décorations de Pâques samedi 13 mars, pour égayer les rues de la commune. Des particuliers ont également participé à l'effort de décor devant chez eux.





Une passerelle au Bruderhuss

Certes, ce n'est pas le « pont de la rivière Kwai » (titre d'un roman de Pierre Boulle et d'un film célèbre tiré d'un fait réel durant la Seconde guerre mondiale en Thaïlande), juste une simple passerelle réalisée au-dessus du petit ruisseau qui passe à proximité des ruines du Bruderhuss, un ancien ermitage bordé de cinq Tuyas géants et de deux très gros Douglas classés comme arbres remarquables en bordure de la route menant à Labaroche.



Une équipe restreinte, malgré tout très efficace, s'est constituée pour une intense première matinée de travail dans le cadre d'une « journée citoyenne » avant l'heure.

Un grand merci à ce petit groupe (constitué de Bernard Ruhlmann, Jean-Marc Freyburger, Jean-Luc Gallet, François Klur et Marc Schielé) et à leur initiative en faveur du patrimoine, afin de préserver ce qui reste de cet endroit du Rohrtal faisant partie de l'histoire d'Ammerschwihl.



A l'arrière-plan de la photo, les ruines de la chapelle et de l'ermitage, là où le célèbre prédicateur de la cathédrale de Strasbourg Jean Geiler de Kaysersberg venait se reposer, mais ceci est une autre histoire...

Incivilités

Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique (rues, places, chemins ruraux, etc).

Chaque propriétaire doit tenir son animal en laisse lorsqu'il se promène, ou lorsqu'il travaille dans les vignes, pour éviter tout accident.

Chaque propriétaire de chien doit également s'assurer de laisser propres les trottoirs et les espaces verts après son passage avec l'animal. Pour ne pas faire peser la charge sur la totalité des habitants, il n'existe pas à Ammerschwihl de bornes de distributeurs de sachets. Chaque propriétaire doit donc se munir de sachets pour le ramassage des déjections canines afin de les mettre dans sa propre poubelle de déchets ménagers. Tout contrevenant jetant les sachets de déjections dans la nature sera sanctionné.



Trois-Epis : 530 ans de pèlerinage

Les festivités du 530^e anniversaire de l'apparition de la Vierge Marie à Trois-Epis ont été présidées le 2 mai dernier par Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, notamment lors d'une grand-messe réunissant de nombreux fidèles respectant les consignes sanitaires de distanciation physique.

A cette occasion, malgré les importants travaux de rénovation pas encore complètement achevés, la chapelle était ouverte au public qui a pu ainsi mesurer l'état d'avancement de ce chantier. Mgr Ravel s'est rendu également sur place pour constater les résultats de cette belle restauration : les voûtes du chœur ont retrouvé le bois d'origine, le plafond de la nef a retrouvé ses belles fresques de la vie de la Vierge, ainsi que les tableaux et peintures du chœur, restaurés avec soin par François Péquignot et son épouse Francine, restaurateurs à Strasbourg. Il avait d'ailleurs déjà réalisé la restauration récente de la statue du Christ ressuscité de l'église d'Ammerschwihr (voir bulletin municipal n°35 Juillet 2018).



Mgr Ravel découvre les travaux de restauration de la chapelle, sous la houlette de Bernard Nast, directeur de la maison d'accueil, et du Père Antony, recteur du sanctuaire



Le sol de la nef de la chapelle sera recouvert de tomettes, similaires à celles retrouvées lors des fouilles



Les voûtes du chœur restaurées par l'entreprise Lammer de Wihr-au-Val, ont retrouvé le bois d'origine, caché jusqu'à présent par un enduit imitant des voûtes en pierre.

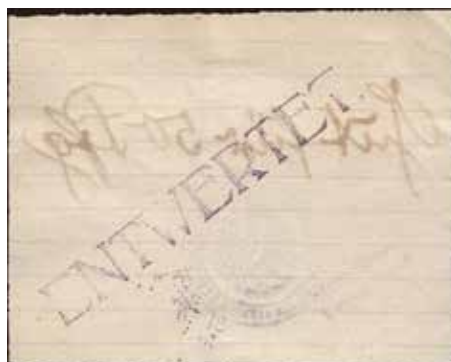


Sous la reproduction de la Pietà de Trois-Epis, installée là provisoirement pour ces portes ouvertes, un contrefort de la chapelle primitive caché habituellement sous l'autel du bas-côté gauche.

Le grand tableau derrière le maître-autel représentant la Visitation peinte par le Suisse Paul von Deschwanden en 1865, a été restauré par François Péquignot.



Ces billets, annulés à la perception de Kayzersberg, semblent avoir été sauvés de la destruction. La difficulté de se procurer à la fois deux tampons d'Ammerschwihr et deux de Kayzersberg nous confortent dans l'idée qu'il ne s'agit pas d'imitations.

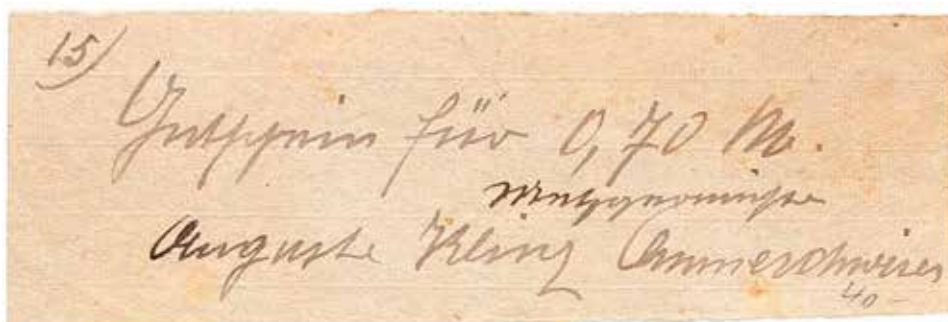


(Collection privée)

B) Emissions de la boucherie August KLING

A l'emplacement de l'actuel caveau de dégustation « A l'Ancienne écurie », situé au 17 Grand Rue, se trouvait la boucherie August KLING (Metzgermeister). Cet établissement a émis des bons, pour lesquels il y aurait aussi une émission originale et des copies postérieures.

L'émission originale, émise à partir du 08.08.1914 serait constituée de bons manuscrits, ayant une valeur inférieure à 1 mark. Ils auraient circulé jusqu'à fin 1917.



(Lot 3901 – Heidelberger Münzhandlung - Auktion 76, 14-15 May 2019)

Les bons de l'émission postérieure ne sont pas signés, mais portent un tampon. Les valeurs connues sont au nombre de 20, allant du 10 Pfennig à 2Mark, tous les 10 Pfennig.



(« Deutsches NOTGELD, band 11 », Hans-Jürg Alfred Dießner- #11.5)

Aujourd'hui, ces témoins de l'Histoire sont précieux... Alors, vérifiez vos tiroirs et greniers ! Vous possédez peut-être un document d'un grand intérêt historique à faire connaître.

Eric WEIBEL avec l'aimable participation de
Serge HAMM (Président du Cercle Numismatique de Colmar)

De bonnes pratiques

COVID 19

Les masques à usage unique, mouchoirs, lingettes et gants doivent être jetés dans un sac poubelle et mis dans les ordures ménagères. Ces déchets ne doivent en aucun cas être jetés par terre. Un masque chirurgical contient des matières qui mettent de nombreuses années à se désagréger dans la nature.



DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre (herbe, gazon, feuilles mortes, résidus d'élagage ou de taille de haies et arbustes, épluchures, etc). Chaque propriétaire doit déposer ses déchets verts en déchetterie ou faire un compost individuel.

HAIES et BRANCHES d'ARBRES

Des haies ou branches d'arbres qui dépassent la clôture des terrains privés sont source de gêne. Elles peuvent causer des accidents de la route, toucher des fils conducteurs aériens ou masquer des panneaux indicateurs. La responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident. Chaque propriétaire ou locataire a l'obligation de couper les branches dépassant sur la voie publique

Rénovation énergétique

Besoins de conseils sur l'énergie et l'isolation dans votre logement ?

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique !

Votre chauffage vous coûte trop cher ? Vous envisagez des travaux dans votre logement pour améliorer le confort ?

Le conseiller d'Alter Alsace Energies tient des permanences à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et vous propose de faire le point, avec des conseils neutres et gratuits : techniques d'isolation, systèmes de chauffage, rénovation globale Oktave, autorénovation accompagnée, énergies renouvelables... et toutes les informations sur les aides mobilisables pour accompagner et financer vos travaux.

Les permanences physiques sur rendez-vous téléphoniques se déroulent le vendredi matin.

> **Contactez l'Espace Info Energie ou prenez RDV sur le site de la CCVK**

La communauté de communes de la vallée de Kaysersberg et le conseiller d'Alter Alsace Energies mettent en place les recommandations de protection contre le COVID 19 pour le confort des visiteurs.

Isolation à 1 euro : il faut être vigilant !

L'isolation pour 1€ des combles ou des planchers est une offre commerciale proposée par des sociétés privées. L'offre est alléchante mais il faut être très vigilant avant de s'engager. En effet, les travaux réalisés n'atteignent souvent pas les résultats attendus en matière d'isolation. Plus grave, certains propriétaires sont obligés d'engager d'importants et coûteux travaux de réparation suite à des malfaçons.

Une habitante de Lapoutroie témoigne : *J'ai été démarchée par une plateforme téléphonique qui m'a proposé des travaux d'isolation à 1€. Comme mon interlocuteur m'a confirmé que les matériaux prévus étaient adaptés à notre maison ancienne, nous avons fait réaliser les travaux. Résultat : la pose de l'isolant n'a pas été bien faite. Il y a encore de nombreux passages d'air. Nous ne constatons pas de véritable amélioration de l'isolation de la maison. Pire, il s'avère que l'isolant posé, même s'il est de bonne qualité, ne laisse pas passer la vapeur d'eau. Il n'est donc pas approprié pour les bâtiments anciens en pierre car l'accumulation d'humidité peut endommager les murs et les poutres. Avec du recul, je conseille vivement de se faire accompagner par des experts avant de s'engager.*



Comment sont financées ces offres de travaux à 1€ ?

Les offres à 1€ reposent sur les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Les sociétés qui proposent ces offres prennent à leur charge le coût des travaux. Elles obtiennent ainsi des CEE qu'elles revendent aux fournisseurs d'énergie qui ont l'obligation, sous peine d'être pénalisés financièrement, d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Pour que l'opération soit rentable, il faut donc que les travaux prennent le moins de temps possible et que les matériaux utilisés soient bon marché.

Quelles sont les précautions à prendre ?

La DGCCRF (service de la répression des fraudes) invite à la plus grande prudence en vérifiant les informations qui sont fournies et en ne signant jamais dans la précipitation. Elle rappelle que le démarchage téléphonique est interdit en matière de rénovation énergétique. Dans tous les cas, avant tout engagement, il est vivement conseillé de vous renseigner auprès de services spécialisés indépendants.

Plus d'informations : www.economie.gouv.fr/cedef/isolation-un-euro

Qui contacter pour être conseillé avant de s'engager des travaux de rénovation énergétique ?



L'Espace Conseil FAIRE - Info Energie de la vallée de Kayersberg vous accompagne, de manière neutre et gratuite, pour la rénovation énergétique de votre logement : audit énergétique, aide au choix des travaux et des entreprises, assistance à l'analyse des devis, conseils juridiques, aides financières...



➔ Prendre RDV avec le conseiller FAIRE de la vallée de Kayersberg :
03 89 78 21 55 ou www.c-kaysersberg.fr rubrique Environnement/Energie

Un peu d'histoire...

L'ancienne cour franche des sires de Hattstatt

La maison à colombage sise 2 rue des Ponts en pierre dont le linteau de la porte cochère est millésimé 1596 a des origines bien plus anciennes. Le 26 août 1285, Rodolphe de Habsbourg, de passage à Kaysersberg, engagea à Conrad Werner III de Hattstatt, bailli impérial demeurant au château du Pflixbourg, plusieurs biens à titre de fief dont une cour à Ammerschwihl et vingt Schatz de vignes (104 ares), une rente annuelle de quatre mesures de vin, six poules et une oie ainsi que des biens situés à Bergheim, Gunsbach, Griesbach, Zimmerbach, Niedermorschwihr et un moulin à Turckheim dépendant du Pflixbourg. Le roi Albert de Nassau confirma ce fief en 1297. La cour prit le nom de cour franche (Freihof) car elle ne relevait que du Saint Empire romain germanique et était exemptée d'impositions.



Le 12 mars 1345, l'empereur Louis IV reconnut que Hanemann de Hattstatt et son épouse Jeanne, fille de Conrad Rumppler dit Schaler, et son frère Gawin de Hattstatt étaient engagistes de la cour franche d'Ammerschwihl et des biens y attachés estimés à 100 marcs d'argent. Quelques années plus tard, en 1380, le chevalier Wiglis de Hattstatt et son frère Conrad Werner, Edelknecht, cédèrent à leur oncle Bechtold Waldner de Freundstein tous leurs fiefs. L'empereur Wenceslas engagea la cour à Bechtold de Waldner et à Wiglis de Hattstatt.

Après le décès de Wiglis en 1395, la plupart des biens revinrent à son cousin Hanemann vom Haus von Issenheim mais les Waldner purent conserver la cour à titre de fief. A la mort de Haus von Issenheim en 1433, le château du Pflixbourg et les fiefs impériaux dont la cour franche d'Ammerschwihl échurent au vice-chancelier impérial Caspar Schlick. Un an plus tard, le 25 novembre 1434, il céda lesdits biens à Smassmann de Ribeaupierre pour la somme de 600 gulden du Rhin. L'acte de vente est signé de Pressbourg (aujourd'hui Bratislava en Slovaquie). L'empereur Sigismond reconnut cette transaction le jour même. Malgré le changement de propriétaire, les Waldner de Freundstein continuèrent à jouir de la cour franche à titre de fief mais, le 17 juillet 1454, ils la cédèrent à nouveau aux sires de Hattstatt. Au décès de Claus de Hattstatt en 1585 à Bâle, dernier de la lignée, le fief devint vacant et fut investi à Philippe et Jacob Truchsess von Rheinfelden. La famille Truchsess le conserva jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

C'est dans cette cour que naquit à la Saint-Barthélémy 1546 Andreas Beck, fils de Claus, receveur de la cour franche. Dès l'âge de 19 ans, Andreas fréquenta l'université de Fribourg en même temps que Peter Gutkind d'Ammerschwihl puis celle de Heidelberg. Après ses études de

droit, il entra comme bailli au service de Claus de Hattstatt. Résidant à Herrlisheim depuis 1574, il assuma ces fonctions jusqu'en 1610. A partir de 1591, il fut chargé par la ville de Colmar du baillage de Sainte-Croix-en-Plaine, charge qu'il conserva jusqu'en 1618. Parallèlement à ses fonctions administratives, il représenta la ville de Colmar et de Haguenau à la diète impériale de Ratisbonne en 1594. Il décéda à Colmar le 18 août 1627, propriétaire d'une imposante bibliothèque.

Selon le registre des cens du début du XVIII^e siècle, les Truchsess devaient en principe percevoir 63 mesures 15 pots de vin, une oie, un chapon et deux poules. Jean Noll, receveur de la cour en 1704, nota pour les cinq années suivantes la recette en vin provenant des cens et rentes :

1704	41 mesures	16 pots	2 000 litres
1705	68 mesures	5 pots	3 274 litres
1706	74 mesures	23 pots	3 598 litres
1707	68 mesures	13 pots	3 290 litres
1708	32 pots	8 pots	1 552 litres

A ces quantités s'ajoutaient le vin produit par les vignes exploitées par les nobles de Truchsess sur le ban communal. Un acte notarié du 23 mars 1729, nous en donne l'étendue. A cette date, les deux frères, Louis Conrad et François Antoine Truchsess de Rheinfelden se partagèrent à parts égales, le fief que la famille tenait des Hattstatt (Hattstattisch Lehn) qui représentait 47 parcelles de vigne soit une superficie de près de 6,30 hectares à laquelle se rajoutaient cinq champs, deux jardins et deux parcelles de forêt. Le 8 décembre 1766, la famille de Truchsess procéda à l'adjudication des baux relatifs aux vignes, champs et prés pour une durée de dix-huit ans. L'ensemble rapporta annuellement près de 590 livres. L'adjudication se fit en présence de Frantz Conrad de Truchsess von Rheinfelden, commandeur de l'ordre de Malte à Bâle et à Rheinfelden, assisté par Jean Jacques Mittelberger, prévôt de la seigneurie de Ribeaupierre.

Sous la Révolution, les biens nobles et ecclésiastiques furent adjugés comme biens nationaux. Le 14 novembre 1794, la cour franche fut mise aux enchères. Comportant deux bâtiments habitables, elle fut estimée à 8 000 livres. Nicolas Guillemain s'en rendit acquéreur pour la somme de 22 500 livres. Lors de l'établissement du cadastre d'Ammerschwihr en 1833, la propriété était partagée entre Bleicher Jean (2,80 ares) et Frey Jean-Baptiste (2,70 ares). La propriété Frey se transmis aux héritiers tandis que la partie Bleicher fut vendue vers 1847 à Horn Georges puis vers 1864 à Mercklé Jacques. Finalement, le 12 septembre 1898, l'ensemble de l'ancienne cour franche fut acquis par Jean Baptiste Emile Schmitt et son épouse Marie Agathe Joséphine Scherrer puis à leur fille Marie. Depuis février 1975, la propriété appartient à la famille André Thomann.



Francis LICHTLE

Maisons fleuries 2020

En raison de l'épidémie du Covid-19, il n'y a pas eu de remise des prix du concours des maisons fleuries cette année. Néanmoins chaque lauréat a été destinataire d'un courrier les félicitant accompagné d'un bon d'achat correspondant au palmarès publié dans le bulletin municipal de janvier dernier.

Le jury communal avait parcouru les rues et ruelles de la cité le 22 août dernier sous un soleil voilé.

Il était composé des professionnels, Daniel Cazanove, ancien chef de service des espaces verts de Colmar, Florent Bohn, horticulteur à Ingersheim, Mireille Jenny-Stich, pépiniériste à Sigolsheim, Marius Petit, employé du Sivom des Trois-Epis, seuls juges. Ils étaient accompagnés par le maire Patrick Reinstettel, Lucie Gleizes, conseillère municipale associée, Bruno Meyer, adjoint, et Christian Fliegauff, responsable des services techniques.



Le jury en tournée (ici devant la maison de M. Yves Demangeat, 2^e prix décor floral sur voie publique)

*Un grand bravo à tous ceux
qui ne ménagent ni leur temps
ni leurs efforts pour fleurir
leur maison.*



La Ville aussi participe à la qualité du cadre de vie d'Ammerschwihr



1^{er} prix : Maison avec jardin : M. et Mme Jean-Marc Heil



1^{er} prix : Décor floral sur voie publique :
M. et Mme Gérard Adam



1^{er} prix : Terrasses et balcons : M. Marius Kluffs



1^{er} prix : Fenêtres et balcons :
M. et Mme René Schielé



1^{er} prix : Commerces : M. et Mme Georges
Huchelmann (boulangerie Au champ de blé)



1^{er} prix : Immeubles collectifs :
Mme Eidenschenck-Zauner

PROCHAIN PASSAGE
DU JURY COMMUNAL
SAMEDI
28
AOÛT

Qualité de l'eau

Qualité de l'eau distribuée en 2020 Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars-grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photo : fotolia.com

AMMERSCHWIHR

ORIGINE DE L'EAU

La commune d'AMMERSCHWIHR (1654 habitants) est alimentée en eau par les 3 champs captants de Colmar Agglomération. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 22/01/1976 et 22/11/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée après injection de polyphosphates (traitement anti-corrosion des canalisations) et chloration.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

23 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 23 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 32,9°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau très dure (très calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 22,8 mg/l
- Teneur maximale : 24,7 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures: 115,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 29,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau distribuée par la commune d'AMMERSCHWIHR est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Des nouvelles de... l'amicale des donneurs de sang

L'association présidée par Mme Liliane Kauffmann a continué à fonctionner malgré les difficultés dues à la pandémie qui nous ont obligé à revoir quelque peu notre organisation pour être conforme au protocole sanitaire.

Les collectes ont eu lieu normalement sauf celle du 14 avril 2020 par manque de disponibilité d'infirmières. Malgré tout, nous sommes satisfaits de constater qu'un bon nombre de citoyens d'Ammerschwihr, mais aussi d'ailleurs, sont venus faire ce geste de solidarité. En 2020, c'est au total 151 personnes qui se sont présentées lors des trois collectes dont 8 premiers dons. En 2021 c'est déjà 120 personnes qui sont venues lors des deux collectes dont 5 nouveaux premiers dons.

Ceci est très encourageant, même si cela paraît modeste au regard du nombre d'habitants d'Ammerschwihr. Certains des donateurs réguliers arrivent à la limite d'âge qui est de 70 ans (jusqu'à la veille d'avoir 71 ans pour être précis) depuis avril 2009. C'est pourquoi nous sommes heureux d'accueillir des nouveaux donateurs jeunes et moins jeunes, conscients qu'ils sont un maillon important qui peut sauver des vies.

Nous avons la chance d'avoir un vaste local mis à disposition par la commune pour recevoir dans les meilleures conditions possibles : médecins, infirmières et donateurs dans le préau de l'école décoré d'une fresque géante des grands personnages de l'histoire de France réalisée par Louis Gilbert Keller, (1913-1991), ancien élève de l'école nationale des Beaux-arts de Paris et ancien prisonnier de guerre. Nous espérons vous voir nombreux lors des deux prochaines collectes qui auront lieu le **mercredi 25 août** et le **mercredi 3 novembre 2021** à l'école primaire d'Ammerschwihr de 16h30 à 19h30.

Si les scientifiques ont réussi à fabriquer des vaccins contre le coronavirus en moins d'un an, ce n'est pas le cas pour le sang. A ce jour, rien ne remplace le sang humain et ses dérivés utilisés pour les transfusions. Alors n'hésitez pas à faire le premier pas, cela ne prend guère de temps et la démarche est simple.

A votre arrivée, l'EFS distribue un masque chirurgical et un questionnaire papier à renseigner qui est ensuite enregistré sur ordinateur par une secrétaire de l'Etablissement Français du Sang (EFS). Puis un passage devant un médecin qui détermine si l'on est apte ou non au don du sang suite à un entretien confidentiel pour votre sécurité et celle du receveur. Le prélèvement par des infirmières ne dure pas plus de 10 minutes et enfin une petite collation vous est offerte.



Il est important de bien se désaltérer dans la journée avant de donner son sang et de ne pas venir à jeun. Pour un premier don, vous devez vous munir d'une pièce d'identité. Les hommes peuvent donner du sang 6 fois par an, les femmes 4 fois en respectant un délai de 8 semaines entre 2 dons, soit à Ammerschwih, ou sur rendez-vous à l'E.F.S. à COLMAR (tél. : 0 800 109 900 appel gratuit).

Le comité de l'amicale des donneurs de sang d'Ammerschwihr

Merci à nos annonceurs



VOTRE BANQUE EST DÉJÀ DANS VOTRE MOBILE.

APPLICATION* CRÉDIT MUTUEL :

- RESTEZ EN CONTACT AVEC VOTRE CONSEILLER
- CONSULTEZ ET GÉREZ VOS COMPTES
- ACCÉDEZ À VOS ASSURANCES ET DÉCLAREZ VOS SINISTRES

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION :




Crédit Mutuel

Docteur Albert Schweitzer
Kaysersberg – Ammerschwyr – Sigolsheim – Kientzheim – Bennwihr

* Tous ces services ne sont pas disponibles sur l'ensemble des applications et versions. Nous vous conseillons d'avoir un forfait adapté (avec du web). Sous réserve de mobile compatible et de souscription du service de banque à distance de votre banque.

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 € (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable www.orias.fr.

AU CHAMP DE BLE
BOULANGERIE PATISSERIE

Huchelmann Georges
Boulangier pâtissier

champdeble68770@aol.com
Ammerschwyr 0389471263
Kientzheim 0389473890
Katzenthal 0389473850



Jean-Marc HEIL *électricité*

Dépannage
7jours/7

Electricité neuf & rénovation
Particuliers Professionnels
Mis en conformité

06 20 32 47 05

3 rue des Violettes
68770 Ammerschwyr
Tel-Fax 03 89 47 16 95
jeanmarc.heil@sfr.fr



l'Adresse

l'immobilier coopératif

Efficace Coopératif Transparent Expérience Proximité

**PARTAGEONS ENSEMBLE NOS NOUVEAUX SERVICES
VISITES VIRTUELLES / SIGNATURES ÉLECTRONIQUES**

BURN & DUBICH IMMOBILIER
46 rue de la République - 68040 INGERSHEIM
03 89 77 09 90
burn.dubich@ladresse.com - www.ladresse-ingersheim.com

**ACHETER
VENDRE
LOUER**

**ESTIMATIONS
ET
DIAGNOSTICS
OFFERTS**

PRENEZ SOIN DE VOUS !

La recette

GÂTEAU À LA NOIX DE COCO

Ingrédients :

8 blancs d'œufs - 110 g de noix de coco râpée - 150g de beurre - 150g de farine - 200g de sucre semoule - ½ paquet de levure chimique

Étapes de la recette :

1. Préchauffer le four thermostat 5 (150°C).
2. Dans un récipient, mélanger le sucre avec le beurre fondu et la noix de coco.
3. Dans un autre bol, battre les blancs en neige.
4. Les incorporer délicatement à la pâte.
5. Ajouter la farine et la levure.
6. Ajouter un peu de liqueur (pas obligatoirement).
7. Mettre au four 30 mn environ.



Il est recommandé d'accompagner ce goûter d'un bon verre de vin d'Alsace !

Des dizaines de recettes existent pour utiliser les 8 jaunes d'œufs qui restent : pas de gâchis !

Régalez-vous, petits et grands !

Conseil Municipal des Jeunes

En raison de la crise sanitaire, le CMJ regrette de ne pas avoir pu vaquer à ses occupations habituelles. Le renouvellement du CMJ se fera fin septembre/début octobre 2021, les éventuelles candidatures seront à déposer en mairie pour début septembre.

Rappel : sont concernés les élèves des classes du CE1 jusqu'en 5°.

Les lingettes jetables : le cauchemar des canalisations

Les lingettes pour tous usages (nettoyage de la maison, hygiène corporelle, désinfection en période de pandémie) peuvent s'avérer bien pratiques. Outre leur impact écologique, elles sont un véritable cauchemar pour nos canalisations.

Un grand nombre d'entre elles sont jetées dans les WC et bouchent ainsi les tuyaux des réseaux d'assainissement.

Un retour à l'utilisation de produits traditionnels permet de réaliser des économies. Certaines études révèlent que l'emploi de ces lingettes peut revenir jusqu'à 15 fois plus cher qu'un produit ordinaire, à efficacité équivalente.

Chacun peut faire en sorte de réduire sa consommation de lingettes, en ne les utilisant qu'à bon escient, lorsque vous n'avez pas le choix et surtout en ne les jetant pas dans les toilettes.

L'état-civil

Nos joies, nos peines

Naissances

21/12/2020 à Colmar, Kalysta, Evelyne, Laurence MUNSCH
 25/12/2020 à Colmar, Emy, Clarisse, Evelyne CORET
 30/12/2020 à Colmar, Zélie, Marie-Claire, France LEBIHAN
 08/01/2021 à Colmar, Emy, Mia NOLL
 05/03/2021 à Colmar, Raphaël Joseph KEMPF
 23/05/2021 à Colmar, Anaë BERG

Décès

13/12/2020 Marguerite SCHILLINGER née GIRARD, 93 ans
 15/12/2020 Marie Colette SCHIELE née ROTH, 92 ans
 21/12/2020 Marcelle Geneviève MEYER née ULRICH, 85 ans
 02/01/2021 Paul Jacques MEYER, 88 ans
 08/01/2021 Maximin Bernard HEINRICH, 91 ans
 10/01/2021 Marie Eugénie SCHNEE née GUTHMANN, 93 ans (maison de retraite)
 11/01/2021 Else Marguerite MECKELIN née KIEHL, 99 ans (maison de retraite)
 15/02/2021 Charles Paul KRETZ, 90 ans
 23/02/2021 Marie Jeanne SCHERRER, 87 ans (CPA Colmar)
 26/03/2021 Marie-Thérèse SCHNEIDER née VOGEL, 94 ans (maison de retraite)
 15/04/2021 Jessica FLEURY, 32 ans
 21/05/2021 Marie Madeleine ADAM née ULRICH, 87 ans (maison de retraite)
 07/06/2021 Vincent PHILIPP, 59 ans

Mariage

01/05/2021 Fanny Emilie REINSTETTEL et Fabrice MARTIN
 22/05/2021 Jacques André KRAUSS et Bruno Guy Henri RAGOUILIAUX

Noces d'Or

Lucienne RUDLER et Marcel HIRN mariés le 12 avril 1971
 Martine FERRARA et Guisepe CAPPELLETTI mariés le 17 avril 1971

Noces de palissandre

Marie Georgette STOERKEL et François Joseph MEYER mariés le 3 avril 1956

L'agenda

Après ces longs mois de confinement, les **Estivales** reprennent tous les **jeudis de l'été du 8 juillet au 26 août de 19h à 22h30**, organisées par l'ACFA (Association culturelle et festive d'Ammerschwihr). Bonne ambiance, dégustation des bons vins d'Ammerschwihr et animation musicale réjouissent la soirée, tout en respectant les gestes barrière. Venez nombreux !

Mardi 13 juillet : veille de la Fête nationale. A 21h30, défilé aux lampions à travers la cité. Départ place de l'Hôtel de ville.

Dans la nuit de mardi 20 au mercredi 21 juillet : coupure d'eau générale pour le remplacement du surpresseur de la Porte Haute.

Samedi 24 juillet : Le Tour d'Alsace cycliste passe à Trois-Epis et Ammerschwihr.

Mercredi 25 août et 3 novembre 16h30-19h30 : collecte de sang, préau école primaire.

Samedi 28 août matin : Passage du jury communal des maisons fleuries.

Dimanche 12 septembre entre 11h et 13h : Passage du marathon de Colmar, place de l'Hôtel de ville.

Dimanche 18 septembre : Journées européennes du patrimoine.

Samedi 25 septembre : Journée citoyenne.

Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de 1918 après la grand-messe de la fête patronale de l'église Saint-Martin.

Samedi et dimanche 20 et 21 novembre : Les Lumières de l'Avent, Place de l'Hôtel de ville.

Dimanche 19 décembre : 77^e anniversaire de la Libération.



Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre de la Ville d'Ammerschwihr

<http://www.ammerschwih.fr> « rubrique Newsletter »